



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'apprentissage permet d'alterner une formation pratique et théorique en entreprise et en CFA;

C'est l'entreprise qui détient le contrat; la formation est dispensée en centre de formation agréé.

L'apprentissage est ***un contrat de travail*** de type particulier conclu entre l'employeur, le salarié et le centre de formation désigné pour réaliser la formation.

Ce contrat ouvre droit à ***rémunération***.

LE PUBLIC CONCERNE

- Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de ***15 à 25 ans révolus***. (*17 à 25 ans pour le BTS*)
- Possibilité de ***dérogations aux limites d'âge*** sous certaines conditions.
- Sans limite d'âge pour les porteurs de création ou reprise d'entreprise, et pour les travailleurs handicapés.
- ***Statut d'apprenti*** (bénéficiant d'aides d'état et de la région), et des dispositions applicables aux autres salariés de l'entreprise.



NATURE ET DUREE DU CONTRAT

- **Contrat de travail de 1 à 3 ans selon la formation.** Le plus souvent 2 ans pour des filières classiques de type CAP, BP et BTS, voire 3 pour les Bac Professionnels.
- **Le temps de travail en entreprise doit être conforme à la durée légale** prévue par la convention collective de la branche professionnelle dont dépend l'entreprise.
- **Le temps de formation au CFA fait partie de temps de travail.**

FORMATION

La formation en apprentissage répond à plusieurs critères:

- **Dispensée en CFA** ou UPA
- Comporte au minima **400H de formation par an**. 700h/an pour les BTS Géologie Appliquée.
- Fait l'objet d'un **contrat en entreprise privée**, encadrée par un **maître d'apprentissage expérimenté et/ou diplômé**
- Permet **l'acquisition de compétences** inscrites au référentiel et **obtention d'un diplôme** ou un titre reconnu par l'état.

La Formation professionnelle est financée par la taxe d'apprentissage des entreprises et subventionnée par la Région, et les branches professionnelles. le coût pédagogique est entièrement pris en charge, elle répond au principe de gratuité pour les familles.



REMUNERATION

Le salaire minimum conventionnel de l'apprenti varie en fonction de son âge, de sa progression dans le cycle de formation et de la convention collective de branche dont dépend l'entreprise.

Pour informations voici les principales conventions connues pour le BTS Géologie Appliquée.

Bâtiment et Travaux publics (IDCC 2614) :

Année D'apprentissage	Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans	21 ans et plus
	% du SMIC		% du SMIC ou minimum conventionnel*
1 ^{ère} année	40 %	50 %	55 %
2 ^{ème} année	50 %	60 %	65 %
3 ^{ème} année	60 %	70 %	80 %

* pourcentage du SMIC ou minimum conventionnel correspondant à l'emploi effectivement occupé s'il est plus favorable.

Bureaux d'études Techniques (IDCC 1486) :

Année D'apprentissage	Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans		21 ans et plus	
	% du SMIC			% du SMIC ou minimum conventionnel	
Niveau de Formation		Niveaux préparés II et III	Niveau préparé I	Niveaux préparés II et III	Niveau préparé I
1 ^{ère} année	33%	43%	48%	55%	65%
2 ^{ème} année	43%	53%	58%	65%	75%
3 ^{ème} année	58%	68%	70%	80%	80%



LES AVANTAGES LIES AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- ✓ **Indemnité compensatrice** forfaitaire d'un montant de 1 000 € minimum pour chaque année de formation versée par la région Rhône Alpes.
- ✓ **Crédit d'impôt d'un montant de 1600€** pour la 1^{ère} année d'une formation de niveau III ou inférieure (du BTS au CAP), montant pouvant s'élever à 2200€ dans certains cas.
- ✓ **Les aides de l'AGEFIPH pour l'embauche d'un apprenti reconnu travailleur handicapé** (selon les cas).
- ✓ **Aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire** de 1000€ versée à l'embauche par la région pour toute entreprise de moins de 250 salariés recrutant un apprenti pour la première fois ou par apprenti supplémentaire.
- ✓ **Exonération partielle ou totale des charges patronales et sociales:**
 - **Pour toutes les entreprises:** Exonération des cotisations patronales et salariales dues au titre des assurances sociales et des allocations familiales.
 - **En sus pour les TPE:** contribution FNAL, cotisations patronales et salariales d'assurance chômage, la contribution solidarité pour l'autonomie, les cotisations retraite complémentaire le versement transport et le forfait social.

Les charges restant dues (cotisations AT/MP et certaines cotisations conventionnelles).

- ✓ **Aide TPE pour le recrutement d'un apprenti âgé de moins de 18 ans** d'un montant de 4400 €, pour les entreprises de moins de 11 salariés versée trimestriellement par l'état.
- ✓ **Prime à l'apprentissage de 1000€ minimum** versée par les régions pour les entreprises de moins de 11 salariés.



MISE EN PLACE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Après dépôt du dossier d'inscription et confirmation d'inscription du CFA: La procédure de demande de contrat d'apprentissage peut-être engagée auprès de la **CCI ou CMA dont vous dépendez**.

- ✓ Vous permet d'obtenir le CERFA 10030 et la notice de remplissage.
- ✓ D'immatriculer le contrat et d'en assurer le suivi.

A savoir: Une dérogation à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux pour les mineurs est demandée auprès de la DIRECCTE.

Seules les chambres consulaires sont compétentes pour valider et instruire les dossiers.

Les contrats d'apprentissage sont établis en 3 exemplaires:

- ✓ Pour une durée de la **formation 24 mois**.(700h/an).
- ✓ Cette durée comprend obligatoirement les **dates de début et de fin de formation** (examens compris).
- ✓ Possibilité de démarrer les contrats d'apprentissage en amont de la formation sous certaines conditions. (Condition d'âge, Effectifs CFA, Dérogations...)



ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS AU CFA

Les demandes et dépôts de candidature répondent au calendrier de l'alternance et du Cycle de Formation Initiale:

- Janvier/Février: Demande d'information des candidats.
- Mars/Avril: Validation des projets de formation des Lycées.
- Avril à Septembre: Recherche d'employeurs dans le cadre d'une alternance.

Le CFA propose un suivi et un accompagnement dans le cadre du recrutement des Etudiants en BTS GA.

- Informations disponibles sur notre site:
<http://geologie-et-alpes.pagesperso-orange.fr/bts/accueilbts.html>
- Envoi des informations et fiche de renseignements (diplômes, relevés de notes, cv et lettre de motivation).
- Portes ouvertes: Présentation du CFA, de la Formation, Entretiens.
- Suivi, Accompagnement, Conseils aux Candidats dans leur recherche d'entreprises.

Les candidatures présentées sont présélectionnées :

- Prérequis ou conditions pour entrer en formation et valider un contrat d'apprentissage.
- Représentation métiers, motivation et mobilité.
- Maîtrise des techniques de recherche d'emploi: CV, lettre de motivation, entretien...
- Implication et engagement dans le projet et le suivi.